

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

Du 17 janvier 2020 au 27 mars 2020



Les Pâtisseries du Montois
association pour le maintien d'une agriculture paysanne



**LES CHAMPS
DES POSSIBLES**

Entre l'adhérent·e des "Pâtisseries du Montois",

Le boulanger en test d'activité :

et la structure "Les Champs des Possibles" représentée par Sylvain Péchoux, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET : 51402794500013 - TVA : FR60514027945

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

L'espace-test agricole **Les Champs des Possibles** accompagne **Yohan BONIFACE** dans son projet de création d'activité artisanale. Le temps de son test, son activité est hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative. Il est physiquement accueilli sur Le Hameau de Toussacq.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Île-de-France).

a. Engagements de l'adhérent·e :

- Adhérer à l'association "Les pâtisseries du Montois" pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Préfinancer la production (cf. prix et modalités de règlement).
- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par le boulanger pendant la période d'engagement.
- Venir chercher son pain sur le lieu de distribution. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les pains non récupérés seront partagés par / entre les permanents de la distribution.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

b. Engagements du boulanger en test d'activité :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issue de sa production.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production.
- Accueillir les adhérent·e·s sur son site de production au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.
- En cas d'arrêt d'activité prématuré avant la fin du terme du présent contrat, trouver, dans les plus brefs délais, une solution pour assurer la continuité des distributions de pain.

c. Engagements de l'espace-test agricole Les Champs des Possibles :

- Accueillir et accompagner Yohan BONIFACE dans son projet d'installation agricole.
- Héberger juridiquement son activité et s'engager solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.
- Rendre compte régulièrement – et au minimum en préparation de son AG annuelle – au groupe "Les pâtisseries du Montois" de l'accompagnement de Yohan BONIFACE dans son projet de création d'activité artisanale.
- Organiser annuellement une réunion inter-AMAP consacrée aux partenariats avec Les Champs des Possibles
- Désigner un·e salarié·e référent·e, à l'écoute et en lien étroit avec les référents de l'AMAP : Alice BORTZMEYER : alice@leschampsdespossibles.fr

d. Engagements communs :

- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique impactant le prix des matières premières agricoles, panne majeure du matériel, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérent·e·s, le boulanger, un représentant des Champs des Possibles et si nécessaire un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

e. Distribution :

! Du 17 janvier au 27 mars 2020

Horaires hebdomadaires : le vendredi entre 18h30 et 20h Lieu : lieu de distribution de l'AMAP

La distribution se fait en autogestion, l'adhérent n'ayant qu'à prendre ses produits et émarger sur la liste. Les bénévoles présents, qui s'occupent de la distribution des paniers peuvent renseigner au besoin.

Modalités de règlement

L'adhérent·e remplit le tableau en indiquant quel(s) pain(s) il souhaite commander et en quelle(s) quantité(s). Les pains et les prix sont indiqués dans le tableau. L'adhérent·e fait le total de sa commande et peut faire 1 ou 2 chèques de paiement à l'ordre de « **Les Champs des Possibles** ».

Pains	Poids	Prix à l'unité	Quantité	Prix
Complet (T110, enrichi au levain de son)	500 g	2,80 €	x	€
	1 kg	5,30 €	x	€
Bis (1/2 complet T80)	500 g	2,80 €	x	€
	1 kg	5,30 €	x	€
Deux lins (1/2 complet T80 graines lins bruns et dorés)	500 g	3,10 €	x	€
	800 g	4,50 €	x	€
Engrain (petit épeautre moulé)	500 g	4,50 €	x	€
Tourte seigle	500 g	4,00 €	x	€
Oberkulmer	500 g	4,00 €	x	€
Nombre de semaines restant jusqu'au 27 mars inclus	x			
Prix total =	€			

Contrat signé et règlement(s) sont à remettre à votre référent pain au moins deux semaines avant la première livraison.

1 chèque

2 chèques

n° du chèque :

n° du chèque :

Le référent Pain est Jérôme Tcherniatinsky (tcherome@wanadoo.fr).

Fait à le

Signature de l'adhérent

Signature du boulanger en test
d'activités

Signature du représentant légal des
Champs des Possibles